



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1737

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1737**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise : Lyon Ville de l'Entrepreneuriat. La Communauté urbaine de Lyon intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

L'accès au financement reste pour les porteurs de projet un enjeu majeur, gage de pérennité des entreprises créées : seuls 23 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité. Or le taux de pérennité moyen des entreprises à 5 ans passe de 62 % à 71 % dès lors que le créateur bénéficie d'un financement bancaire. Les plateformes d'initiative locale, en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneur, garanties, etc.) jouent un rôle de levier pour permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine de Lyon souhaite renouveler son soutien à l'association Rhône développement initiative (RDI), membre de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat.

Présentation de l'activité de Rhône développement initiative (RDI)

RDI est une association qui délivre financement et accompagnement aux porteurs de projets de l'agglomération qui n'ont pas accès au crédit bancaire et pour des projets nécessitant une capitalisation comprise entre 15 et 200 k€. Elle attribue notamment des prêts d'honneur destinés à conforter les apports personnels des porteurs de projet et gère un dispositif de garantie sur prêts bancaires.

Son action est complémentaire à celle de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) qui délivre un service similaire à des publics en insertion et pour des projets nécessitant une capitalisation inférieure à 15 k€.

Bilan d'action pour l'année 2009

Le financement des porteurs de projet

Sur l'année 2009, RDI a accueilli 780 (687 en 2008) porteurs de projet et a informé 588 porteurs de projet, 44 comités d'engagement se sont réunis (38 en 2008) et ont étudié 240 dossiers (+ 79 % par rapport à 2008). Le taux de transformation en comité est de 88 % d'accord.

Au 31 décembre 2009, le nombre de prêts d'honneur accordés s'élève à 203, le nombre d'emplois créés au démarrage : 366, le montant des prêts d'honneur accordés : 1 094 350 €, le montant des prêts bancaires : 8 229 261 €, le montant du prêt d'honneur moyen : 5 390 €, l'effet levier : 6.

L'implication dans le réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat

RDI participe activement à la démarche de professionnalisation/labellisation et aux autres groupes de travail. RDI a été re-labellisée LVE en novembre 2009 et contribue à la base de données commune.

RDI est partenaire de la Maison de la création d'entreprise de la Duchère qui a ouvert le 4 juin 2007.

Enfin, lors du Salon des entrepreneurs 2009, RDI a assuré une présence permanente sur le stand Lyon Ville de l'Entrepreneuriat afin de promouvoir le réseau et d'orienter les porteurs de projet vers d'autres partenaires du réseau.

Perspectives 2010

Depuis 2009, RDI a dépassé les objectifs fixés de doublement de son activité. En 2010, RDI entend stabiliser son développement et renforcer le suivi des entrepreneurs qu'elle a soutenus.

Pour cela, les actions suivantes vont être mises en œuvre :

Renforcer son action de suivi post création

- Un suivi administratif (remboursement du prêt d'honneur), suivi de l'activité (mise en place de tableaux de bord), intermédiation bancaire (mise en relation avec le banquier lorsque le chef d'entreprise rencontre des difficultés). Depuis 2008, RDI organise également des ateliers thématiques.

- Le parrainage de créateurs constitue une intervention privilégiée des plateformes. Il consiste en un appui méthodologique personnalisé apporté à un porteur de projet par un chef ou un cadre d'entreprise. Le parrain a pour rôle d'apporter, par ses compétences et son expérience, un coaching pendant les premières années de développement de l'entreprise suivie. A ce jour, RDI dispose d'un vivier de 20 parrains qui assurent pour certains une mission de parrainage après de plusieurs chefs d'entreprises.

Développer de nouveaux outils financiers pour répondre mieux aux besoins des créateurs

RDI (affilié au réseau France active) propose un nouveau dispositif qui facilite l'accès au bail commercial pour les créateurs d'entreprise. Cet outil se nomme Facil'Bail : c'est une contre garantie sur le dépôt de caution d'un loyer réalisé auprès d'un établissement bancaire.

Par ailleurs, RDI poursuit ses réflexions pour proposer de nouveaux outils financiers en faveur des créateurs. A travers le réseau France initiative, des plateformes d'initiative locale se sont positionnées sur un outil de primo-développement. Cet outil permettrait d'intervenir auprès des créateurs en phase de développement (nouvel investissement, recrutement de salariés et difficulté à accéder à un nouveau prêt bancaire pour faire face à ces besoins) qui auraient déjà été soutenus en phase de démarrage par RDI.

Dans le cadre de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, RDI participe à :

- la contribution à la réflexion sur la professionnalisation du label et à son maintien sur le long terme, au réunions de travail, séminaires,
- l'alimentation de la base de données commune,
- l'affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menée par l'association.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine et critères d'évaluation

Afin de poursuivre les actions engagées en 2009 et de pérenniser l'action de RDI au sein du dispositif Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 75 000 €, identique à 2009.

Budget prévisionnel 2010 pour le suivi et le financement des porteurs de projet :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	5 511	Communauté urbaine de Lyon	75 000
services extérieurs	44 353	région Rhône-Alpes	75 000
autres services extérieurs	44 428	autres collectivités territoriales	25 500
impôts et taxes	15 138	Etat	23 000
charges de personnel	277 910	Chambre de métiers	1 500
Dotations aux amortissements	8 482	Chambre de commerce de Lyon	2 500
		Fonds Social Européen	10 000
		prestations de services	67 800
		marchés publics - mandats	110 000
		cotisations	5 522
Total	395 822	Total	395 822

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1 - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2010.

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et Rhône développement initiative, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757 selon l'échéancier suivant : 60 000 € en 2010 et 15 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.